

La formation initiale

Les grands thèmes abordés en 120h



 Les besoins fondamentaux de l'enfant : le développement de l'enfant, sommeil, alimentation, etc.

 Les spécificités du métier d'assistant(e) maternel(le) : contrat de travail, convention collective, historique du métier, etc.

 Rôle et positionnement de l'assistant(e) maternel(le) : communication professionnelle, projet d'accueil, etc.

Le Relais Petite Enfance

Un service pour les assistant(e)s maternel(le)s

- * Des espaces de rencontres et d'échanges sur les pratiques professionnelles
- * Un lieu d'information sur les droits et obligations contractuels
- * Un espace d'accompagnement pour les professionnel(le)s

Contacts utiles

Protection Maternelle et Infantile (PMI)

12 Boulevard Sadi Carnot à Auch

 05 81 32 35 61

 poleassmat@gers.fr

Relais Petite Enfance (RPE)

Trouvez le Relais de votre secteur :

 www.monenfant.fr

www.parents32.fr

www.ram-du-gers.fr

Association Gersoise des Assistant(e)s Maternel(le)s Indépendant(e)s (AGAMI)

12 Boulevard Sadi Carnot à Auch

 07 69 59 14 63

 www.agami-gers.fr

 agami.gers@gmail.com



Devenez

Assistant(e) Maternel(le)

Un métier de la petite enfance

-  Le métier d'assistant(e) maternel(le)
-  Les missions et les qualités requises
-  Les étapes pour devenir assistant(e) maternel(le)



Le métier d'assistant(e) maternel(le)



1^{er} mode d'accueil
en France !

Un(e) assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs.

L'accueil peut s'exercer de façon régulière, occasionnelle, à la journée et/ou en complément des heures scolaires.

Il/Elle exerce sa profession à son domicile ou en Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s, comme salarié(e) d'un parent employeur. L'assistant(e) maternel(le) peut également exercer comme salarié(e) d'une crèche familiale, à son domicile.

C'est un métier à **forte dimension humaine** et encadré à la fois par une convention collective et par le service de Protection Maternelle et Infantile.

Le métier d'assistant(e) maternel(le) peut aussi bien être exercé par des femmes que par des hommes.



Ce métier donne accès à la formation continue.

Les missions et les qualités requises

Bienveillance
Créativité
Ecoute
Communication

Professionalisme
Organisation
Sens de l'accueil
Responsabilité

L'assistant(e) maternel(le) participe au développement, à l'éveil quotidien et à la socialisation des enfants qui lui sont confiés.

- ✓ **Garantir** les bonnes conditions d'accueil du jeune enfant (aménagement de l'espace, etc.)
- ✓ **Elaborer** un projet d'accueil garantissant le cadre de vie de l'enfant et assurer sa **sécurité** physique et affective
- ✓ **Prendre en charge** le quotidien de l'enfant et l'accompagner dans ses apprentissages : alimentation, sommeil, hygiène corporelle, sécurité et socialisation
- ✓ Instaurer une **relation de confiance** et **communiquer** de façon efficace avec l'enfant et son entourage

Les étapes pour devenir assistant(e) maternel(le)

- 1 Participer à une **réunion d'information** organisée par le Conseil départemental.
Rens. 05 81 32 35 61
- 2 Faire une **demande d'agrément** auprès du président du Conseil départemental en remplissant le dossier Cerfa
- 3 Le délai d'instruction de la **demande** est de 3 mois. Le service étudie votre dossier et organise un ou plusieurs entretiens, une ou plusieurs visites à votre domicile
- 4 La formation en 2 parties :
80h avant l'accueil du premier enfant
40h après l'accueil du premier enfant



En cas d'avis favorable, l'agrément est attribué pour 5 ans par le Président du Conseil départemental.